

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 17 février 2025, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

- 3.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2023
- 3.2 Séance extraordinaire du 29 novembre 2023
- 3.3 Séance ordinaire du 11 décembre 2023
- 3.4 Séance extraordinaire du 19 décembre 2023

4- Administration

- 4.1 Approbation des comptes payables et payés
- 4.2 Adoption du règlement #685-2024 - Règlement sur la régie interne des séances du conseil
- 4.3 Adoption de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
- 4.4 Étalement des droits de mutation – Demande à PG Solutions
- 4.5 Église – Autorisation de signature

5- Travaux publics

- 5.1 Cession et fermeture d'un bout de rue – Lot 6 640 543 sur la rue Yvon
- 5.2 Octroi du mandat pour conception, plans, devis et documents d'appel d'offres pour le rang Saint-Laurent
- 5.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour réfection de la route et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent
- 5.4 Artelia Canada inc. – Autorisation de paiement pour contrôle des matériaux – rangs Saint-Paul Ouest et Saint-Vincent – 24 898.58\$ tx inc.

6- Sécurité publique

- 6.1 Sécurité incendie - Rapport annuel 2024
- 6.2 Lettre de démission du service incendie – Jimmy Blais Skuba
- 6.3 Lettre de démission du service incendie – Renaud Mireault

- 6.4 Fin d'emploi au sein du service incendie – Simon Laporte
- 6.5 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Adhésion 2025
- 6.6 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #8 pour construction de la nouvelle caserne – 222 817.67\$ tx inc. (PRACIM)

7- Urbanisme et environnement

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Janvier 2025
- 7.2 Autorisation de signature de l'entente relative à la collecte et au transport des matières recyclables de la collecte sélective

8- Culture et loisirs

- 8.1 Réaménagement de la bibliothèque – Phase 2 dans le cadre du FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie
- 8.2 FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie – Demande de prolongation de nos projets
- 8.3 Jardin des Passionnées – Demande d'appui et de contribution financière
- 8.4 Réseau BIBLIO – Contribution municipale 2025 au montant de 18 285.67\$

9- Varia

10- Période de questions

11- Levée de la séance

29-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023;

30-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 13 novembre 2023.

ADOPTÉE

3.2 Séance extraordinaire du 29 novembre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023;

31-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 29 novembre 2023.

ADOPTÉE

3.3 Séance ordinaire du 11 décembre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023;

32-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 11 décembre 2023.

ADOPTÉE

3.4 Séance extraordinaire du 19 décembre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023;

33-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 19 décembre 2023.

ADOPTÉE

4- Administration

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

34-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de février.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	547 901.26 \$
Prélèvements automatiques	41 578.89 \$
Salaires	68 742.81 \$
Chèques à émettre	212 198.32 \$
TOTAL	870 421.28 \$

ADOPTÉE

4.2 Adoption du règlement #685-2024 - Règlement sur la régie interne des séances du conseil

35-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère M. Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #685-2024 – Règlement sur la régie interne des séances du conseil

ADOPTÉE

4.3 Adoption de la liste des personnes endettées envers la Municipalité

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la Municipalité déposée par la directrice générale et greffière-trésorière tel que prescrit à l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE que le conseil doit donner ordre au greffier-trésorier d'acheminer les immeubles qu'il souhaite voir recouvrir ses taxes foncières par le procédé des ventes pour non-paiement des taxes;

 <i>Municipalité de Sainte-Béatrix</i>									
Vente pour taxes 2025 - État des personnes endettées									
Matricule	Années antérieures	2022	2023	2024	2025	Intérêts	Frais de notaire	Total municipal	Taxes scolaires
9319-76-7033		3 099.42 \$	3 528.01 \$	3 625.15 \$	3 701.36 \$	1 179.30 \$	- \$	15 133.24 \$	
9514-17-3825		55.10 \$	48.17 \$	54.21 \$	66.08 \$	52.68 \$	- \$	276.24 \$	
9616-15-8232	15.93 \$	10.90 \$	0.70 \$	10.72 \$	207.27 \$	15.36 \$	- \$	260.88 \$	
9815-74-7221		877.03 \$	1 867.68 \$	2 067.59 \$	2 091.52 \$	1 564.84 \$	- \$	8 468.66 \$	
Total								24 139.02 \$	- \$

36-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE DÉSIGNER les immeubles ayant plus de 3 ans d'arriérage à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendu en vertu du processus prévue au Titre XXV du Code municipal du Québec;

D'ORDONNER à la greffière-trésorière de transmettre à la Municipalité régionale de comté la liste des immeubles ci-haut désignée par le conseil;

DE DÉSIGNER la directrice générale et greffière-trésorière ou Mme Marie-Ève Bureau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ou Me Justine Larue, conseillère juridique à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la municipalité;

ADOPTÉE

4.4 Étalement des droits de mutation – Demande à PG Solutions

CONSIDÉRANT les difficultés d'accès à la propriété et l'augmentation du coût des maisons unifamiliales (en septembre 2024, l'APCHQ indiquait que depuis 5 ans, la valeur des maisons unifamiliales au Québec avait bondi de 74 % — 191 000 \$ de plus — et établissait donc la valeur moyenne des maisons unifamiliales au Québec à 450 000 \$; conséquemment, cela représentait une augmentation de la mensualité hypothécaire moyenne de 1 055 \$;

CONSIDÉRANT QU'	entre 1999 et 2024 (25 ans), l'augmentation du prix moyen est de 402 %, selon l'Institut de la statistique du Québec;
CONSIDÉRANT QUE	pendant cette même période de 25 ans, le revenu moyen des Québécois a, lui, augmenté de 40 %, et le revenu médian, de 60 %, ce qui explique notamment les difficultés d'accès à la propriété;
CONSIDÉRANT QUE	Statistique Canada indiquait par rapport à l'inflation que l'assurance habitation et l'assurance hypothécaire ont augmenté de 96 % au cours des cinq dernières années;
CONSIDÉRANT QUE	l'ensemble de ces augmentations de dépenses liées à l'acquisition d'une maison met une pression sur l'accès à la propriété;
CONSIDÉRANT QUE	par le Projet de Loi 39, le gouvernement québécois permet aux municipalité d'étaler le paiement des droits de mutation immobilière en plusieurs versements;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal souhaite faciliter l'accès à la propriété pour la nouvelle génération d'acheteurs et qu'en ce sens, il aimerait offrir la possibilité d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements;
CONSIDÉRANT QUE	le logiciel de taxation actuel de PG Solutions ne permet pas d'offrir cette possibilité;

37-02-25 **EN CONSÉQUENCE,**
SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

1. de demander à PG Solutions d'accélérer le déploiement du module taxation dans le nouveau logiciel Aurora afin d'offrir la possibilité aux nouveaux citoyens d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements;
2. d'acheminer copie de cette résolution aux municipalités de la MRC de Matawinie et aux autres MRC de la région.

ADOPTÉE

4.5 Église – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté la promesse d'achat pour la vente de l'église paroissiale de Sainte-Béatrix ;

38-02-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser à signer tous documents inhérents à la transaction concernant l'acquisition de l'église :

- M. Daniel Arbour, maire ou en son absence, Mme Sylvie Roberge, mairesse suppléante

et

- Mme Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence, Mme Marie-Ève Bureau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Cession et fermeture d'un bout de rue – Lot 6 640 543 sur la rue Yvon

CONSIDÉRANT QUE suite à une reconfiguration de la rue Yvon, il y a lieu de céder à Monsieur Michel Loyer le lot 6 640 543 du Cadastre du Québec mesurant 87,6 m² aux fins d'accès à sa propriété adjacente.

CONSIDÉRANT QU' il pourrait être nécessaire de procéder à l'annulation du caractère de rue sur le lot 6 640 543 du Cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QU' il est à l'avantage de la Municipalité que le lot 6 640 543 du Cadastre du Québec soit cédé à Monsieur Michel Loyer.

39-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1- **QU'** en autant que besoin peut-être la Municipalité décrète la fermeture du chemin (rue) sur le lot 6 640 543 du Cadastre du Québec;
- 2- **QUE** la Municipalité cède le lot 6 640 543 du Cadastre du Québec à Michel Loyer en considération de l'avantage que procure cette cession pour la Municipalité;
- 3- **QUE** les honoraires professionnels et frais de cette cession soient assumés par Monsieur Michel Loyer;
- 4- **QUE** M. Daniel Arbour, maire ou en son absence, Mme Sylvie Roberge, mairesse suppléante et Mme Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence, Mme Marie-Ève Bureau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite aux présentes résolutions.

ADOPTÉE

5.2 Octroi du mandat pour conception, plans, devis et documents d'appel d'offres pour le rang Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à des travaux de réfection de routes et de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QU' une subvention a été octroyée à la municipalité pour réaliser une partie de ces travaux et que des exigences doivent être respectées ;

40-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à GBI Experts-Conseils Inc. pour la conception des plans, devis et documents d'appel d'offres pour le rang Saint-Laurent.

ADOPTÉE

- 5.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour réfection de la route et remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à des travaux de réfection de routes et de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QU' une subvention a été octroyée à la municipalité pour réaliser une partie de ces travaux et que des exigences doivent être respectées ;

41-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aller en appel d'offres pour la réfection de la route et le remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Laurent.

ADOPTÉE

- 5.4 Artelia Canada inc. – Autorisation de paiement pour contrôle des matériaux – rangs Saint-Paul Ouest et Saint-Vincent – 24 898.58\$ tx inc.

42-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Artélia Canada pour le contrôle des matériaux pour les travaux sur les rangs Saint-Paul Ouest et Saint-Vincent au montant de 24 898.58\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

- 6.1 Sécurité incendie - Rapport annuel 2024

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 1er mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie RLRQ c S-3.4, toute autorité locale doit produire un rapport d'activité annuel ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à l'article 35 de la Loi sur la Sécurité Incendie RLRQ c S-3.4 mentionnant qu'une autorité régionale doit produire un rapport consolidé à la fin de la deuxième année financière qui suit l'entrée en vigueur du SCRSI et, par la suite, tous les deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport couvrant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 a été produit selon les informations disponibles et les recommandations du service incendie de la Municipalité de Sainte-Béatrix ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix a pris connaissance du rapport d'activité annuel 2024 ;

43-02-25	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Jean Grégoire et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix adopte le rapport d'activité annuel 2024 en sécurité incendie en lien avec les obligations du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la MRC de Matawinie et autorise la MRC à utiliser les données de son rapport annuel afin de produire le rapport régional consolidé. ADOPTÉE
	6.2 <u>Lettre de démission du service incendie – Jimmy Blais Skuba</u>
44-02-25	SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la démission de M. Jimmy Blais Skuba au sein du service incendie de Sainte-Béatrix. Le conseil le remercie pour les années passées parmi nos pompiers. ADOPTÉE
	6.3 <u>Lettre de démission du service incendie – Renaud Mireault</u>
45-02-25	SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte de la démission de M. Renault Mireault au sein du service incendie de Sainte-Béatrix. Le conseil le remercie pour les nombreuses années passée au sein du service incendie et lui souhaite une bonne retraite. ADOPTÉE
	6.4 <u>Fin d'emploi au sein du service incendie – Simon Laporte</u> ATTENDU QUE les présences de M. Simon Laporte au sein du service incendie de Sainte-Béatrix depuis les 3 dernières années sont insuffisantes; ATTENDU QUE la municipalité se doit d'avoir des pompiers formés et maintenus à jour dans ses entraînements; ATTENDU QUE M. Laporte ne respecte pas ses obligations au sein du service incendie;
46-02-25	SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et APPUYÉE par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'emploi de M. Laporte comme pompier du service incendie de Sainte-Béatrix. Le conseil le remercie pour toutes les années passées au sein du service incendie. ADOPTÉE
	6.5 <u>Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Adhésion 2025</u> SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2024 auprès de l'Association

des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec au montant de 320.00\$ + taxes.

ADOPTÉE

6.6 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #8 pour construction de la nouvelle caserne – 222 817.67\$ tx inc. (PRACIM)

48-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #8 à Construction Marc Arbour au montant de 222 817.67\$ pour la construction de la nouvelle caserne dans le cadre du PRACIM.

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées - Janvier 2025

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées du mois de janvier 2025

7.2 Autorisation de signature de l'entente relative à la collecte et au transport des matières recyclables de la collecte sélective

- CONSIDÉRANT QUE

la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;
- CONSIDÉRANT QUE

le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022;
- CONSIDÉRANT QU'

Éco Entreprises Québec (ci-après « ÉEQ ») est l'organisme de gestion désigné à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT QU'

ÉEQ a prévu la conclusion d'ententes de partenariat avec des organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables et, qu'à cet effet, ÉEQ a identifié la MRC de Matawinie (ci-après « MRC ») comme organisme signataire de l'Entente de partenariat pour son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE

la MRC a déclaré sa compétence en matière de collecte et de transport des matières recyclables (règlement 238-2024) afin de pouvoir conclure cette Entente de partenariat avec ÉEQ;
- CONSIDÉRANT QUE

la MRC a signé l'Entente de partenariat avec ÉEQ le 11 avril 2024;
- CONSIDÉRANT QUE

certaines activités prévues à l'Entente avec ÉEQ ont été déléguées aux municipalités locales par la MRC

et que, de plus, des informations nécessaires à la reddition de comptes auprès d'ÉEQ sont détenues par ces municipalités, requérant leur collaboration;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, une répartition claire des responsabilités en lien avec la collecte sélective est nécessaire entre la MRC et les municipalités du territoire;

49-02-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser :

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter l'entente relative à la collecte et au transport des matières recyclables de la collecte sélective;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix autorise le maire et la directrice générale à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Réaménagement de la bibliothèque – Phase 2 dans le cadre du FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie

CONSIDÉRANT QUE des montants de l'enveloppe FRR-2 n'ont pas été réclamés par certaines municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE des délais doivent être respectés pour que ces montants soient ne soient pas perdus ;

50-02-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de présenter dans le cadre du FRR Volet 2 – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie une demande au montant de 24 112.25\$ pour la réalisation du projet « Réaménagement de la bibliothèque – Phase 2»

L'enveloppe comprend une subvention de 19 289.80\$ (80%) et la municipalité s'engage à payer sa part de mise de fonds de 4 822.45\$ (20%). Le maire, M. Daniel Arbour et la Directrice générale, Mme Mélissa Charette sont autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

8.2 Réaménagement de la bibliothèque – Phase 2 dans le cadre du FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie

CONSIDÉRANT QUE nous avons 4 projets acceptés dans le cadre du FRR volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE des délais doivent être respectés sans quoi des montants pourraient être perdus ;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas à l'abri des délais de fournisseurs qui pourraient nuire à nos projets ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre d'information tenue par la MRC Matawinie en lien avec le FRR Volet 2 il nous a été suggéré de demander une prolongation de délai pour s'assurer que les montants ne soient pas perdus

51-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2025 pour nos 4 projets dans le cadre du FRR Volet 2 – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie :

- ▶ CORVSTB-R24-02 Bibliothèque
- ▶ CORVSTB-R24-01 Modules de jeu
- ▶ CORVSTB-R24-03 Réfection du terrain de tennis
- ▶ CORVSTB-R24-04 Cuisine collective

ADOPTÉE

8.3 Jardin des Passionnées – Demande d'appui et de contribution financière

52-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Jardin des Passionnées dans le cadre du programme de financement de l'Alliance. La Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à soutenir le Jardin des Passionnées par une contribution financière de 2000\$ en 2025 en plus de sa contribution nature pour la location du terrain de balle ainsi que du chalet de service ainsi que du prêt d'employés et d'élus.

ADOPTÉE

8.4 Réseau BIBLIO – Contribution municipale 2025 au montant de 18 285.67\$

53-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la contribution municipale 2025 de Réseau BIBLIO au montant de 18 285.67\$.

ADOPTÉE

9- Varia

CONSIDÉRANT QU' une offre a été reçue à la municipalité pour un terrain dont nous sommes propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite être transparent et offrir à tous ceux qui pourraient être intéressés, la chance de faire une offre;

54-02-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheminer les offres cachetées à l'hôtel de ville et que celles-ci seront ouvertes publiquement le 11 mars à 11h. Une décision sera prise par la suite.

ADOPTÉE

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

55-02-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h33.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière